

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 34

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2025-129

Objet : Adhésion à l'association Élu·es
Contre les Violences faites aux Femmes
Encore et toujours concerné·es (ECVF)

Séance du 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le huit décembre, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Houssem DHAOUADI, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Sarith SA, Cristina MORAIS, Anne CLERTE-DURAND, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBOUCQ, Annie LE HIR.

Absents excusés représentés :

Djamel ARICHI représenté par Pierre BASDEVANT
Noura DALI représentée par Sandrine GRANDGAMBE
Suzy LEMOINE représentée par Alienor EBLING
Colette PARENT représentée par Aurélien PERROT
Said DSOULI représenté par Fouzi BENTALEB
Benoit CORDIN représenté par Anne CLERTE-DURAND
Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD
Maxime VELAY représenté par Gerard GIRARDON

Absents : Mme Florence BARONE, Mme Dalale BELHOUT, Mme Josette GOMILA, Mme Véronique BRUNATI, Mohamed KAMLI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Pascal TRAN, Nahida AOUSTIN, Jules CHAMOUX, Nelly LOUIS, Stéphane DREYFUS, Philippe FAUGÈRES, Jean-Baptiste GRENIER, Pierre-Jean TISSERAND, Bouchra AIT AOUAJ, Géraldine LUCO

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit : - à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; - deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2025-129

Objet : Adhésion à l'association Élu·es Contre les Violences faites aux Femmes Encore et toujours concerné·es (ECVF)

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses dispositions relatives aux compétences des communes en matière d'action sociale, de prévention et de lutte contre les discriminations et violences ;

Considérant l'engagement de la commune de Trappes en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les violences intrafamiliales ;

Considérant que la lutte contre les violences faites aux femmes constitue un enjeu majeur de santé publique, de cohésion sociale et de protection des personnes ;

Considérant que l'association Élu·es Contre les Violences faites aux Femmes (ECVF) a pour vocation de rassembler des élu·es mobilisé.es, de proposer des outils, des formations et des ressources adaptées, et d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de politiques locales ambitieuses ;

Considérant que l'adhésion de la Commune à cette association permettra de renforcer les actions déjà engagées, de bénéficier d'un appui méthodologique, d'intégrer un réseau national d'échanges et de disposer d'outils actualisés pour améliorer la prévention et la prise en charge des victimes ;

Considérant que cette adhésion s'inscrit pleinement dans la volonté municipale de poursuivre et d'amplifier la politique locale de lutte contre les violences faites aux femmes ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1 : Approuve l'adhésion de la commune de Trappes à l'association Élu·es Contre les Violences faites aux Femmes (ECVF).

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à cette adhésion, notamment le bulletin d'adhésion.

Article 3 : Désigne Madame Murielle BERNARD, Conseillère municipale en charge de l'égalité femme-homme et de la ville inclusive, en tant que représentante de la Commune au sein de l'association.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,

10 DEC. 2025

Ali RABEH
Maire de Trappes

